

Vendredi 17 Octobre 2014 à 10h

Chambre des Commissaires-priseurs
Judiciaires de la Compagnie de Paris

13, rue de la Grange-Batelière, esc. A, 2^e étage,
(interphone : Cie. Cjud-SCI-DI)
75009 Paris



Vente aux enchères publiques par autorité de justice d'une LICENCE DE TAXI

**Autorisation administrative de stationnement de taxi n° 12765
de la Préfecture de Police de Paris**

A la requête de la SELAS Eric Miellet et Anne Kermagoret, Huissiers de Justice associés,
sur saisie par exploit d'Huissier de Justice du 23/01/2013, en vertu d'un jugement rendu le
30/11/2009 par le Tribunal de Grande Instance de Paris.

MISE A PRIX : CENT MILLE EUROS (100 000€).

RECEPTION DES ENCHERES ET CONDITIONS POUR ENCHERIR

Seules seront admises à enchérir les personnes qui auront déposé, préalablement à la vente,
entre les mains de la S.C.P. MORAND Commissaires-Priseurs Judiciaires, un chèque de
banque d'au moins 25 000 €.

Les enchères seront reçues par deux mille euros minimum.

L'adjudication sera prononcée au profit du plus offrant et dernier enchérisseur.

L'adjudicataire sera tenu de s'acquitter, en sus du prix d'adjudication et au comptant, de la
totalité des frais nécessaires pour parvenir à la vente, des frais de poursuites, des frais, taxes et
droits d'enregistrement selon le barème progressif prévu à l'article 719 du Code Général des
Impôts (23 € de 1 € à 23 000 €, 3 % de 23 000 € à 200 000 €, 5 % au-delà de 200 000 €), des
droits à la charge de l'acheteur de 14, 40 % TTC et des frais de la signification à la Préfecture
de Police de Paris du Procès Verbal de vente.

L'adjudicataire ne pourra exploiter effectivement ladite autorisation qu'après avoir accompli
les formalités légales auprès de Préfecture de Police de Paris.

Le cahier des charges est déposé en l'étude de la S.C.P. MORAND, Commissaire-priseur
Judiciaire où communication peut être donnée.

Contact : Tél. 01 47 34 75 30 - Courriel : judiciaire@etudemorand.com